

PRÉAVIS N° : 44/23

OBJET DU PRÉAVIS : Demande d'un crédit de CHF 261'000.- pour la réfection du giratoire de PRÉVILLE.

CONSEIL COMMUNAL DU 3 OCTOBRE 2023

Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mardi 5 sept. 2023 à 19h à la salle MAZAN pour traiter de ce préavis. Elle devait être composée de Mélanie GOGNIAT (MG), Avni ISENI (AI), Philippe HOFER (PH), Luc LONGUEVILLE (LL) et de Jean-Luc CRESSIER (JLC), rapporteur.

Madame Véronique DISERENS (VD), municipale Environnement et Voirie, et Blaise CORDEY (BC), sont venus nous présenter l'objet du préavis susmentionné. Je les remercie pour leur disponibilité et explications ...

Malgré une convocation usuelle, aucun des membres ne se sont présenté pour ce préavis. Nous avons malgré tout décidé de siéger.

Questions :

- (JLC) Pourquoi faire ce giratoire est finalement réalisé avant la jonction sud ?
- *(VD) Le giratoire est vraiment dangereux, particulièrement pour les deux-roues*

- (JLC) Pourquoi choisir la version la plus onéreuse ?
- *(BC) Camions et tracteurs lourds passerons toujours par ce giratoire, même après avoir construit la jonction sud, et cela lui garantira une meilleure longévité.*

- (JLC) Pourquoi les montants sont si « rond » ?
- *(VD) Le prix du génie civil est calculé sur une moyenne des 4 offres reçues, l'entreprise n'a pas encore été choisie.*
- (JLC) Est-ce que les divers et imprévus sont là pour un éventuel dépassement de budget de l'entreprise sélectionnée, pourrait-elle gonfler ses tarifs pour les englober ?
- *(VD) Non, ces divers et imprévus sont à disposition de la commune en cas de découverte de soucis spécifique lors du chantier, mais seront inévitablement justifiés.*

- (JLC) Pourquoi ne pas profiter de « rogner » ou élargir, le virage av. de PRÉVILLE, entre la station-service et BESSA/GRAND/FAIM, virage qui pose de nombreux problèmes de circulation aux bus et poids-lourd ?
- *(BC) Ce serait une autre affaire, il faudrait faire tout le circuit DGMR etc... avec une probable obligation d'élargissement des trottoirs, de toute la route, etc.... Ce serait risquer une contrainte de travaux très onéreuse !*

J'ai ensuite contacté les membres individuellement, et communiqué les questions et réponses fournies ci-dessus. Malgré le fait qu'aucun membre n'ait de questions supplémentaires, et après renseignement auprès du président, il a été statué que le quorum n'étant pas atteint la commission n'aurait pas dû siéger et devait se réunir à nouveau.

Nous nous sommes donc réunis à nouveau le mercredi 20 sept.2023 à 19h30 à la salle MAZAN et tous les membres convoqués étaient présents. Madame Véronique DISERENS est cette fois venue seule, monsieur Blaise CORDEY n'étant pas disponible ce soir-là.

Questions :

- (PH) Pourquoi la durée d'amortissement est toujours de 30 ans
- *(VD) C'est usuel mais cela pourrait changer avec le projet MCH2*

- (PH) La pose des tuyaux du chauffage à distance (CAD) fait-il partie de ce préavis.
- *(VD) Non, il sera effectué simultanément mais son financement n'en fait pas partie.*

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs, à l'unanimité des membres présents lors de la seconde session de commission, d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité No 44/23
 - Oui le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
1. **Autorise formellement la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du giratoire de PRÉVILLE,**
 2. **Accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 261'000.-, dont à déduire toutes participations de tiers ou subsides éventuelles,**
 3. **Prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 4. **Prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum,**
 5. **Autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**